

L'Écho de Saint Rigomer

Octobre 2013 / N° 17

Ouverture de la mairie / Permanences des élus

Mardi 14h-18h. / Sylvie Simon, de 17 à 18h
Jeudi 14h-18h. / Dominique Cante, de 17 à 18h
Vendredi 14h-18h. / Jean-Marie Firmesse, de 16h30 à 18h



Dates à retenir

Samedi 15 décembre : repas organisé par l'Amicale libre des retraités, à la Charmille, à 19 heures 30.

Le premier mardi de chaque mois, jeux de cartes et de société pour les adhérents de l'Amicale libre des retraités, à la salle du Buisson, à partir de 14 heures.

Amicale des Anciens Combattants de Saint Rigomer

L'Amicale tiendra son assemblée générale le lundi 11 novembre 2013, à 10 heures, à la mairie.

L'Amicale est ouverte à toutes celles et à tous ceux qui voudraient y adhérer, quel que soit leur âge. Les anciens combattants se feront un plaisir d'accueillir de nouveaux membres désireux de perpétuer la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté et pour la paix entre les peuples.

Journée du lundi 11 novembre 2013

Commémoration du 95^e anniversaire de l'armistice qui a mis fin à la première guerre mondiale, le 11 novembre 1918.

- 11 heures 15 : rendez-vous à la mairie pour la cérémonie du souvenir. Dépôt de gerbe au monument aux morts.
- 12 heures : vin d'honneur offert par la municipalité à la salle de la Charmille.

Banquet annuel des «Têtes blanches».

- 12 heures 30 : à la salle de la Charmille.

Le repas est gratuit pour les personnes ayant 65 ans dans l'année et résidant dans la commune. Ces personnes recevront une invitation personnelle à l'occasion d'une visite d'un membre du conseil municipal.

Pour les personnes souhaitant accompagner les « Têtes blanches » et passer un bon moment de convivialité, le prix du repas est fixé à 22 €, vin compris. Merci de remettre votre chèque en mairie avec votre inscription.

Covoiturage : en cas de besoin, s'adresser à la mairie.

Pour tous, s'inscrire à la mairie avant le mardi 5 novembre au plus tard.

Merci.

Tél. 02 33 26 94 55

Inscriptions sur les listes électorales

En 2014, nous serons appelés deux fois à voter :

- ◆ Pour les élections municipales, les dimanches 23 et 30 mars 2014 (J.O. du 27 septembre 2013).
- ◆ Pour les élections européennes (élections des députés au Parlement européen à Strasbourg), le dimanche 25 mai 2014.
- ◆ Les listes électorales sont ouvertes toute l'année à la mairie. Les personnes non-inscrites et les nouveaux habitants peuvent encore se faire inscrire jusqu'au 31 décembre 2013. Les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans sont inscrits automatiquement. Cependant, ils sont invités à passer à la mairie pour vérifier qu'ils ont bien été pris en compte. Merci.

Elections municipales 2014

Les élections municipales auront lieu dans les conditions habituelles, les **dimanches 23 et 30 Mars 2014**.

Il s'agira donc d'un scrutin majoritaire, à deux tours, pour élire 11 conseillers municipaux.

La seule différence introduite par la Loi du 17 Mai 2013 pour les communes de moins de 1 000 habitants, concerne le dépôt obligatoire des listes des candidats en Préfecture ou Sous-Préfecture avant le 1^{er} tour, et la représentation de la commune au sein de la Communauté de Communes déterminée par le Tableau du Conseil Municipal (mairie, adjoints, conseillers municipaux ayant obtenu le plus grand nombre de voix), dans la limite du nombre de sièges attribué à la commune.

Informations communales : les chantiers en cours

Assainissement du Goutier : l'entreprise SNOT a débuté ses travaux la semaine dernière. Le chantier est prévu pour durer presque un mois. Nous nous excusons auprès des riverains pour la gêne occasionnée.

Logement du Buisson : l'appel d'offres a été lancé fin septembre et clos le 15 Octobre. L'examen des offres est en cours. Le chantier s'étalera de Novembre 2013 à Mars 2014. Le logement sera remis en location à l'issue de ces travaux.

Route forestière du Bourg au Buisson : la réparation de cette voie est programmée pour ces prochaines semaines, à la charge de la Communauté de Communes du Massif de Perseigne.

Commune nouvelle : les 6 municipalités travaillent actuellement à la mise au point de la gouvernance de cette future structure (organisation, finances, ...). Les conseillers municipaux sont conviés à une réunion d'information le 4 Novembre. La mise en place de cette nouvelle commune se fera après l'élection des prochains conseils municipaux, s'ils en décident ainsi (il faut l'unanimité des communes concernées).

Une réunion publique aura lieu le Lundi 18 Novembre à 20h30 à La Fresnaye sur Chédouet.

Lotissement communal au Bourg : le projet élaboré avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Sarthe étant établi, un Permis d'Aménager va être demandé prochainement, après quoi l'acquisition de la parcelle pourra être finalisée.